Nations Unies A/60/810

Assemblée générale

Distr. générale
20 avril 2006
Français
Original: anglais

Soixantième session
Point 144 de l'ordre du jour
Financement de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie

Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie : rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005 et projet de budget pour l'exercice allant du 1er juillet 2006 au 30 juin 2007

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Crédit ouvert pour 2004/05	31 925 700
Dépenses de 2004/05	31 070 600
Crédit ouvert pour 2005/06	34 562 100
Projet de budget présenté par le Secrétaire général pour 2006/07	33 682 500
Recommandation du Comité consultatif pour 2006/07	33 616 100

I. Introduction

1. **On trouvera dans le présent rapport, aux paragraphes 19, 25 et 26, les recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires tendant à une réduction nette de 66 400 dollars par rapport au montant du budget proposé pour la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG) pour l'exercice allant du 1er juillet 2006 au 30 juin 2007 (A/60/652)**. On y trouvera aussi un certain nombre d'observations et de recommandations concernant l'administration et la gestion de la Mission et les économies supplémentaires qui pourraient être réalisées.

2. Dans son rapport d'ensemble sur les aspects administratifs et budgétaires des opérations de maintien de la paix, le Comité consultatif présentera ses vues et formulera des recommandations concernant un certain nombre de questions qui

06-31912 (F) 030506 030506

intéressent toutes les opérations. Le présent rapport ne porte donc que sur les ressources de la MONUG et les autres questions qui la concernent directement.

3. On trouvera la liste des documents sur lesquels le Comité consultatif s'est fondé pour examiner la question du financement de la MONUG à la fin du présent rapport.

II. Rapport sur l'exécution du budget de la Mission pour l'exercice allant du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005

4. Dans sa résolution 58/303, l'Assemblée générale a décidé d'ouvrir au titre de l'exercice allant du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005 un crédit d'un montant de 33 589 200 dollars comprenant 31 925 700 dollars pour le financement de la Mission, 1 360 000 dollars pour le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et 303 500 dollars pour la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie). Le montant brut des dépenses de la MONUG pour l'exercice s'est élevé à 31 070 600 dollars (montant net : 28 909 000 dollars), ce qui a laissé un solde inutilisé d'un montant brut de 855 100 dollars (montant net : 892 500 dollars), soit, en chiffres bruts, 2,7 % (chiffres net : 3 %) du crédit ouvert.

5. Le solde non utilisé de 855 100 dollars représente l'effet net d'une économie d'un montant de 1 143 000 dollars au titre des dépenses opérationnelles, imputable essentiellement au fait que les dépenses relatives aux transports terrestres ont été moins élevées que prévu (du fait que les six véhicules blindés qui ont été achetés ont coûté moins cher que prévu et que 132 pneus de secours spéciaux n'ont pas été achetés pour 25 véhicules Nyala à la suite d'une réévaluation du risque d'explosion de mines) et d'une économie de 43 300 dollars au titre du personnel militaire et de police, contrebalancées par des dépenses supplémentaires d'un montant de 331 200 dollars au titre du personnel civil.

6. Les économies réalisées au titre du personnel militaire et de police (43 300 dollars) s'expliquent principalement par le fait que dans le cas des membres de la police civile, le taux de vacance de postes a été plus élevé que prévu. Les dépenses supplémentaires au titre du personnel civil (331 200 dollars) tiennent essentiellement au fait que les dépenses relatives au personnel recruté sur le plan national ont été plus élevées que prévu.

7. On trouvera les observations du Comité consultatif au sujet de certains postes de dépenses du rapport sur l'exécution du budget de la MONUG pour l'exercice allant du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005 (A/60/643), le cas échéant, parmi ses observations relatives au projet de budget de la MONUG pour l'exercice allant du 1er juillet 2006 au 30 juin 2007 (A/60/652), qui figurent dans les paragraphes ci-dessous, et dans son rapport d'ensemble sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix.

8. Dans son rapport sur les charges à payer au titre de l'assurance maladie après la cessation de service et le financement proposé (A/60/450), le Secrétaire général a présenté un certain nombre des mesures à prendre pour financer et comptabiliser ces charges; ces mesures prévoient, entre autres, le transfert d'un montant de 250 millions de dollars prélevés sur les soldes inutilisés et les économies dégagées au titre d'engagements d'exercices antérieurs ou du fait de l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs afférents aux opérations de maintien de la

paix en cours, arrêtés à la fin de l'exercice 2005. **Selon la décision que prendra l'Assemblée générale, les mesures pourraient avoir un impact considérable sur le financement de la MONUG et d'autres opérations de maintien de la paix.**

III. Informations sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

9. Le Comité consultatif a été informé qu'au 30 novembre 2005, un montant total de 270 310 000 dollars avait été mis en recouvrement auprès des États Membres au titre du financement de la MONUG depuis sa création. Les paiements reçus se sont élevés à 256 582 000 dollars, ce qui laisse un solde non réglé de 13 728 000 dollars à cette date. Le montant des liquidités de la Mission au 6 février 2006 s'élevait à 4,3 millions de dollars, et celui des engagements non réglés pour la période allant du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005 à 1 173 000 dollars au 31 janvier 2006. Le prêt actuellement accordé à la Mission par les Forces de paix des Nations Unies s'élevait à 6 millions de dollars.

10. Le Secrétaire général indique au paragraphe 15 de son rapport (S/2006/173) qu'en raison de la situation financière précaire de la Mission, le remboursement des sommes dues au titre du matériel appartenant aux contingents a été suspendu le 1er octobre 2004, et qu'il le demeure à ce jour. **Le Comité consultatif est préoccupé par la précarité de la situation financière de la Mission et recommande que l'Assemblée générale examine sans tarder la question du règlement des arriérés.**

11. Le Comité consultatif a été informé qu'au 28 février 2006, les effectifs de la Mission s'établissaient comme suit :

Catégorie	*Postes autorisés*	*Postes occupés*	*Taux de vacance de poste (pourcentage)*
Observateurs militaires	135	120	11,1
Police civile	18	11	38,9
Personnel recruté sur le plan international	119	103	13,4
Personnel recruté sur le plan national	188	183	2,6
Volontaires des Nations Unies	2	1	50,0

12. Le Comité consultatif a reçu des données relatives aux dépenses de l'exercice allant du 1er juillet 2005 au 30 juin 2006, arrêtées au 28 février 2006 (voir annexe). Le montant brut des dépenses pour cette période s'est élevé à 21 566 700 dollars, (montant net : 20 045 900 dollars), sur un crédit alloué d'un montant brut de 34 562 100 dollars (montant net : 32 308 100 dollars).

IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1er juillet 2006 au 30 juin 2007

A. Mandat et résultats prévus

13. Dans sa résolution 1666 (2006), le Conseil de sécurité a décidé de proroger le mandat de la MONUG jusqu'au 15 octobre 2006. Le montant des ressources nécessaires pour assurer le financement de la Mission au cours de l'exercice allant du 1er juillet 2006 au 30 juin 2007 dépendra de la durée du mandat de la Mission qui sera approuvé par le Conseil pour la période postérieure au 15 octobre 2006, et se limitera au montant du crédit qui pourra être approuvé par l'Assemblée générale au titre du financement de la MONUG au cours de l'exercice allant du 1er juillet 2006 au 30 juin 2007.

14. La Mission a présenté son rapport sur l'exécution du budget de l'exercice 2004/05 en se fondant sur les tableaux axés sur les résultats qui figuraient dans le budget de 2004/05; les indicateurs de succès effectifs et les produits obtenus y sont comparés aux indicateurs de succès et produits prévus. Le Comité consultatif trouve que tant le rapport sur l'exécution du budget de la MONUG que le budget lui-même font apparaître des améliorations notables de la présentation du budget suivant les techniques de budgétisation axée sur les résultats.

15. **D'un autre côté, le Comité consultatif est d'avis que le rapport sur l'exécution du budget aurait dû contenir des informations sur l'utilisation des ressources prévues pour des activités planifiées qui n'ont pas été exécutées par la Mission (voir par exemple les indicateurs de succès 1.1.2 et 1.1.3); en outre, des informations sur les contributions volontaires mobilisées ainsi qu'il est indiqué au titre des réalisations escomptées 1.2 et 3.1 auraient également dû être données et figurer en détail dans la section III du rapport sur l'exécution du budget.**

16. **En ce qui concerne la présentation du budget suivant les techniques de la budgétisation axée sur les résultats qui a été utilisée pour le projet de budget de la MONUG, le Comité consultatif estime que la formulation des indicateurs de succès prévus et effectifs devrait encore être améliorée afin qu'ils soient plus transparents et mesurables; de plus, les produits devraient pouvoir être exécutés dans des délais clairement définis afin d'en faciliter la supervision et l'établissement des rapports correspondants.**

B. Ressources nécessaires

1. Personnel militaire et personnel de police

Catégorie	*Postes approuvés pour 2005/06*	*Postes proposés pour 2006/07*
Observateurs militaires	135	135
Police civile	18	18

17. Le Comité consultatif note qu'aucun changement n'est proposé en ce qui concerne le nombre d'observateurs militaires et de membres de la police civile de la

MONUG pour l'exercice 2006/07, mais que les ressources demandées au titre du personnel militaire et du personnel de police accusent une augmentation de 42 300 dollars. Cette augmentation s'explique principalement par le fait que les frais de voyage à l'occasion de la relève des observateurs militaires et des membres de la police civile sont plus élevés que prévu (3 750 dollars par voyage aller retour en 2006/07, sur la base des coûts effectifs en 2004/05).

2. Personnel civil

Catégorie	*Postes approuvés pour 2005/06*	*Postes proposés pour 2006/07*
Personnel recruté sur le plan international	119	117
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	188	193
Volontaires des Nations Unies	2	1

18. Le Comité consultatif note que le tableau d'effectifs proposé pour l'exercice 2006/07 fait apparaître une réduction nette de deux postes de fonctionnaire recruté sur le plan international et d'un poste de Volontaire des Nations Unies et une augmentation de cinq postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, mais que le montant des ressources demandées au titre du personnel civil accuse une augmentation de 1 339 600 dollars. Cette augmentation s'explique par un relèvement moyen de 13 % des traitements du personnel recruté sur le plan national à compter du 1er octobre 2005, et par une baisse du taux de vacance de postes du personnel recruté sur le plan international (10 %, contre 15 % utilisé pour l'établissement du budget de 2005/06). Un autre facteur qui contribue à l'augmentation des ressources nécessaires est la révision pour l'exercice 2006/07 des paramètres de coût spécifiques à la Mission pour le calcul des dépenses afférentes au personnel (administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et agents du Service mobile) recruté sur le plan international.

Recommandations relatives aux postes

19. *Création d'un poste de fonctionnaire recruté sur le plan national pour un administrateur du site Web – Assistant d'information, (composante 1, personnel civil)*, chargé de tenir à jour le site Web de la Mission une fois qu'il aura été transféré sur le site de la Mission par un prestataire de services Internet**. Le Comité consultatif fait observer que la tenue à jour du site Web de la Mission est une fonction importante du Service de l'information, pour lequel des capacités devraient être créées grâce à la réorganisation de l'ordre de priorité attribué à ses activités et au transfert interne de postes.**

20. *Création d'un poste P-5 et d'un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national pour une Équipe Déontologie et discipline (composante 4, appui)*. Ainsi qu'il est indiqué dans le projet de budget, ces postes sont des postes temporaires devant être financés au moyen des crédits ouverts pour le recrutement de personnel temporaire (autre que pour les réunions). Le Comité note toutefois que ces postes sont inscrits au tableau d'effectifs de la Mission pour la totalité de l'exercice 2006/07. **Le Comité estime en conséquence que les dépenses correspondantes devraient être incluses dans les dépenses relatives aux postes et non apparaître à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les**

réunions). Il s'agit d'une nouvelle fonction et le Comité fait des observations à ce sujet dans son rapport d'ensemble. Sans avoir d'objections aux ressources demandées pour l'Équipe Déontologie et discipline à la MONUG, le Comité compte bien qu'elles seront utilisées uniquement aux fins indiquées et de manière pleinement conforme à la résolution 59/296 (sect. XIV, al. d) du par. 4), dans laquelle l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de la nécessité de présenter, entre autres, une justification exhaustive des ressources demandées tant pour le Siège que pour les missions, compte tenu des particularités de chaque mission et des données disponibles sur le nombre effectif d'allégations et de cas d'exploitation et d'abus sexuels. Toute économie qui pourrait découler de l'application de cette disposition de la résolution 59/296 devrait être indiquée dans le rapport sur l'exécution du budget, qui devrait inclure des données précises sur le volume de travail des Équipes Déontologie et discipline.

21. *Suppression d'un poste P-3 de spécialiste de la sécurité aérienne (fonctionnaire recruté sur le plan international) (composante 4, appui)*. Ainsi qu'il est indiqué dans le projet de budget, cette proposition résulte du transfert de ce poste dans le cadre de la création d'un Bureau régional de la sécurité aérienne à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi. **Le Comité consultatif n'a pas d'objection à cette proposition.**

22. *Conversion de deux postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national et d'un poste de Volontaire des Nations Unies en trois postes d'agent des services généraux recruté sur le plan international (composante 4, appui)*. **Le Comité consultatif se félicite de la conversion proposée, car elle tient compte des vues qu'il a exprimées précédemment, et recommande qu'elle soit approuvée.**

3. Dépenses opérationnelles

Montant approuvé pour 2005/06	*Montant proposé pour 2006/07*	*Écart*
13 204 300	10 942 800	(2 261 500)

23. Les facteurs les plus importants qui expliquent la diminution totale de 2 261 500 dollars du montant des crédits demandés au titre des dépenses opérationnelles sont les suivants :

- Diminution de 811 400 dollars au titre des transmissions, du fait que la Mission a acheté uniquement des pièces de rechange et que les frais liés à l'utilisation de répéteurs ont baissé quand elle a remplacé trois liaisons par satellite par des lignes locales et des liaisons hertziennes;
- Diminution de 559 200 dollars au titre des installations et infrastructures, imputables principalement à la baisse des crédits demandés pour les services de sécurité, l'achat de bâtiments préfabriqués et de matériel de lutte contre l'incendie, la réparation de routes et de ponts et l'achat de carburant et lubrifiants;
- Diminution de 373 300 dollars au titre des transports terrestres, imputable au remplacement de véhicules d'un coût moindre que ceux qui doivent être remplacés durant l'exercice en cours (il est prévu de remplacer 21 véhicules

légers et 3 véhicules moyens, au lieu de 14, dont 6 véhicules blindés et 1 dépanneuse durant l'exercice en cours);

- Diminution de 257 000 dollars au titre des transports aériens, qui s'explique principalement par un plus grand recours aux patrouilles au sol et au retrait d'un hélicoptère MI-8T;
- Diminution de 164 500 dollars à la rubrique Informatique, due principalement au fait que la Mission prévoit de remplacer moins de matériel informatique que pendant l'exercice en cours.

24. Le montant estimatif total des ressources prévues au titre des dépenses opérationnelles (10 942 800 dollars) comprend un montant de 226 200 dollars à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions) pour la mise en place d'une Équipe Déontologie et discipline (voir plus haut, par. 20).

25. Le Comité consultatif note qu'un montant de 128 400 dollars est demandé pour l'achat d'articles de papeterie et de fournitures de bureau, ce qui représente une augmentation de 8 400 dollars, soit 7 %, par rapport à l'exercice 2005/06. Le Comité a été informé que l'augmentation des ressources prévues est imputable à l'augmentation proposée des effectifs moyens de la Mission. **Le Comité consultatif estime, à cet égard, que l'augmentation proposée de l'effectif total moyen de la Mission, qui doit passer de 462 personnes à 464, ne semble pas justifier l'augmentation proposée des dépenses prévues pour les articles de papeterie et les fournitures de bureau. Le Comité ne recommande pas l'approbation de l'augmentation proposée de 8 400 dollars.**

26. Une augmentation importante des ressources est proposée pour les services d'entretien des installations et infrastructures : 117 700 dollars, contre 74 800 dollars pour l'exercice 2005/06, ce qui représente une augmentation de 42 900 dollars (soit 57,4 %). Le Comité consultatif note, d'après les informations supplémentaires qui lui ont été communiquées, que l'augmentation est imputable à une augmentation du coût de la main-d'œuvre qualifiée sur le marché (mécaniciens pour les groupes électrogènes et travailleurs occasionnels pour les services d'entretien), ainsi qu'à l'inscription au budget d'un montant de 20 000 dollars pour l'entretien de bureaux supplémentaires (locaux adjacents au bureau actuel à Tbilissi, nouvelle salle de conférence dans le secteur de Gali et bureaux pour l'Équipe Déontologie et discipline). Le Comité relève cependant au paragraphe 13 du budget (A/60/652) que le nouveau barème des traitements applicable au personnel recruté sur le plan local entraîne une progression de 13 % en moyenne à compter du 1er octobre 2005. De plus, le Comité estime que les bureaux supplémentaires prévus ne semblent pas justifiés si l'on considère les changements qu'il est proposé d'apporter à l'effectif de la Mission, à savoir une réduction de deux postes de personnel recruté sur le plan international et d'un poste de Volontaire des Nations Unies contrebalancée par une augmentation de cinq postes d'agent local, et le taux de vacance de postes élevé à la Mission (voir plus haut, par. 11). **Le Comité consultatif n'est pas convaincu que le taux de croissance de 57,4 % proposé pour les services d'entretien soit pleinement justifié. En conséquence, il ne recommande pas l'approbation de l'augmentation proposée de 42 900 dollars.**

27. Le Comité consultatif a appris que la Mission avait l'intention de revoir les plans de vol à destination de la Turquie, pour accroître le nombre de vols à destination de Trabzon et réduire celui des vols à destination d'Istanbul. Si cela

pouvait se faire, la Mission serait peut-être en mesure de réaliser des économies grâce à la réduction du nombre d'heures de vol et la réduction correspondante des frais de carburant et à la diminution de l'indemnité de subsistance des équipages pendant leurs escales à Istanbul. **Le Comité consultatif encourage la Mission à rationaliser ses plans de vol aussi rapidement que possible et espère que les économies résultant de leur reconfiguration seront identifiées et indiquées dans le prochain rapport sur l'exécution du budget de la Mission.**

IV. Conclusions du Comité consultatif

28. Les mesures que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées au paragraphe 19 du rapport sur l'exécution du budget de la MONUG pour l'exercice allant du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005 (A/60/643) et au paragraphe 23 de son budget pour l'exercice allant du 1er juillet 2006 au 30 juin 2007 (A/60/652). **Le Comité consultatif recommande que le solde inutilisé de 855 100 dollars et les autres recettes et ajustements d'un montant de 999 800 dollars soient portés au crédit des États Membres selon les modalités que l'Assemblée générale déterminera.**

29. **Compte tenu des observations qu'il a faites dans les paragraphes précédents, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale ouvre un crédit d'un montant de 33 616 100 dollars au titre du financement de la Mission pour la période de 12 mois allant du 1er juillet 2006 au 30 juin 2007.**

Documentation

- Rapport sur l'exécution du budget de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie pour l'exercice allant du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005 (A/60/643)
- Budget de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie pour l'exercice allant du 1er juillet 2006 au 30 juin 2007 (A/60/652)
- Rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité sur la situation en Abkhazie (Géorgie) (S/2005/657, S/2006/19 et S/2006/173)
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires relatif au rapport sur l'exécution du budget de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie pour l'exercice allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004 et le projet de budget de la Mission pour l'exercice allant du 1er juillet 2005 au 30 juin 2006 (A/59/736/Add.7)
- Résolutions 937 (1994), 1462 (2003), 1494 (2003), 1524 (2004), 1554 (2004), 1582 (2005), 1615 (2005), 1656 (2006) et 1666 (2006) du Conseil de sécurité
- Résolutions 58/303 et 59/304 de l'Assemblée générale sur le financement de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie

Annexe

Dépenses de la MONUG pour l'exercice allant du 1er juillet 2005 au 30 juin 2006

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	*Montant alloué*	*Dépenses au 28 février 2006*
Militaires et personnel de police		
Observateurs militaires	3 619,0	2 366,1
Contingents	64,3	64,3
Police civile	485,1	206,0
Unités de police constituées	–	–
Total partiel	**4 168,4**	**2 636,4**
Personnel civil		
Personnel recruté sur le plan international	14 433,9	9 616,1
Personnel recruté sur le plan national	2 610,4	1 859,2
Volontaires des Nations Unies	79,8	22,3
Total partiel	**17 124,1**	**11 497,6**
Dépenses opérationnelles		
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	34,2	17,0
Personnel fourni par des gouvernements	–	–
Observateurs électoraux civils	–	–
Consultants	–	–
Voyages	649,4	291,3
Installations et infrastructures	3 185,9	1 909,4
Transports terrestres	1 807,6	586,6
Transports aériens	3 160,1	2 034,1
Transports maritimes ou fluviaux	–	–
Transmissions	2 441,9	1 205,9
Informatique	1 150,1	851,0
Services médicaux	117,8	129,0
Matériel spécial	6,2	–
Fournitures, services et matériel divers	716,4	408,4
Projets à effet rapide	–	–
Total partiel	**13 269,6**	**7 432,7**
Total brut	**34 562,1**	**21 566,7**
Recettes provenant des contributions du personnel	2 254,0	1 520,8
Total net	**32 308,1**	**20 045,9**
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–
Total	**34 562,1**	**21 566,7**